



NOTE D'INFORMATION N° 180/DGD DU 28 JUIL 2015
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Rappel des éléments composant des numéros
de déclaration en détail et de liquidation**

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble du personnel et des usagers les informations composant les numéros de déclaration en détail et de liquidation.

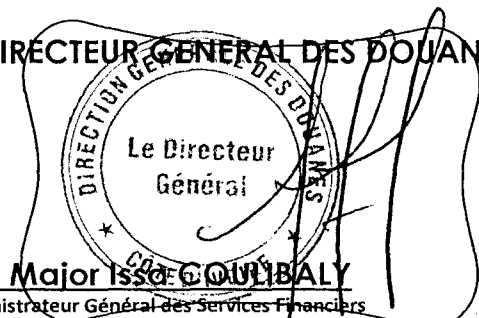
En effet, compte tenu des difficultés apparentes constatées dans l'utilisation de ces numéros, il est important de faire remarquer que les éléments entrant dans la composition des numéros de déclaration ou de liquidation sont les suivants : l'année, le bureau, la série de la déclaration ou de la liquidation et le numéro d'ordre dans la série.

Exemple : 2015CIAB1C195

Il existe cinq (05) séries : mise à la consommation (C), exportation (E), régime suspensif (S), réexportation (R) et liquidation (L)

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES


Le Directeur
Général

Col. Major Issa COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National